



Non conformité d'un véhicule à l'achat

Par **laurent**, le **13/02/2009** à **14:14**

bjr

j'ai acheté un kia sportage en mai 09 auprès d'un concessionnaire dans le sud de la France à 42000 kms. lors de la révision des 60000 kms auprès du concessionnaire kia de mon département, celui ci m'a indiqué que les pneus avant étaient de structure différente de ceux montés à l'arrière et que le véhicule était de ce fait inapte à la route. Il semblerait que le garage où j'ai acheté ce 4x4 ne veuille pas faire de prise en charge pour le remplacement de ses pneumatiques. Or kia affirme que c'est au dernier intervenant et de plus ce garage qui m'a vendu ce véhicule d'occasion de procédé à la mise en conformité de l'automobile même si j'ai parcouru 21000 kms depuis, et ajoute que cette auto n'aurait jamais dû sortir avec des montes différentes de leur atelier (un 4x4 nécessite 4 pneus identiques) (sous peine en plus d'endommager la boîte de transfert).

Suis je en droit d'exiger le remplacement pur et simple de mes pneus?

D'avance merci,

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **14/02/2009** à **07:59**

Bonjour,

N'y aurait-il pas une petite erreur (faute de frappe) dans la date d'achat de votre 4x4 ? Vous marquez [fluo]"j'ai acheté un kia sportage en mai 09"[/fluo] et nous ne sommes qu'en février 09 ? Je pense qu'il s'agit de mai 08.

Un garagiste est un professionnel et a donc, dans ce domaine, 3 obligations :

- obligation de conseil,
- obligation de moyen,
- obligation de résultat.

Si la garantie accordée, lors de la vente, n'est que de 6 mois s'agissant d'un véhicule d'occasion, durée habituelle, sauf accord entre votre vendeur et vous, les 6 mois sont largement passés et, sauf négociation commerciale, je vous vois mal obtenir gain de cause à 100 % même devant un tribunal.

Le problème est que, depuis votre achat, vous avez parcouru 21.000 km (km = kilomètres et ne prends jamais de s à la fin, c'est invariable s'agissant d'une abréviation mathématique car kms = kilomètre par seconde, ceci pour l'anecdote et pas par reproche).

La solution, il me semble, serait d'obtenir de votre concessionnaire vendeur, un geste commercial dans la participation de l'achat de 2 pneumatiques vous permettant d'avoir les 4 pneus identiques sur votre 4x4. Si votre concessionnaire vendeur s'y refuse, il ne vous reste qu'à les payer de votre poche. A mon humble avis, c'est ce qui me semble le mieux, non ?

Par **laurent**, le **27/02/2009** à **13:29**

Des nouvelles de mon affaire.

Bien au delà de l'observation grammaticale reçue et que je n'ai pas pris pour reproche (avec un seul P) lol! effectivement mon kia a bien été acheté en mai 08 (bien rectifié) et bénéficiant d'une garantie d'un an, et malgré le temps passé et les km effectués, une prise en charge a bien été établi par le garage vendeur auprès du concessionnaire kia de ma région pour un remplacement des 2 pneumatiques AV. Les pneus ont sans doute bien été vérifiés tant sur l'usure que la dimension mais le vérificateur n'a pas fait attention à la structure différente (je pense en toute bonne foi).

En tout cas, il est agréable d'obtenir réponse et satisfaction, et de constater que satisfaire les clients reste encore d'actualité.

Merci de ce dialogue
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **27/02/2009** à **13:52**

Nous sommes ravis de 2 choses :

- la 1ère : vous avez pensé à nous informer de la suite de votre affaire,
- la 2e : votre problème s'est réglé au mieux et est totalement résolu.

Merci au nom de notre équipe, pour ce geste.